Société de développement des coopératives
Rapport annuel 1985-1986

Québec, le 19 juin 1986

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de développement des coopératives pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre
de l'Industrie et du Commerce,

Daniel Johnson

Québec, le 19 juin 1986

Monsieur Daniel Johnson
Ministre de l'Industrie et du Commerce

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société de développement des coopératives, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier terminé au 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président
et directeur général,

Gérard Barbin

Table des matières

La Société de développement des coopératives . 4

Le conseil d'administration et la direction 5

Message du président 6

Rapport de la direction 7

S.D.C.-Habitation 11

Tableaux statistiques 12

Rapport du vérificateur 14

États financiers 15

Faits saillants

	1985-1986	1984-1985
Demandes reçues	**274**	212
Demandes traitées	**356**	161
Aides autorisées	**132**	65
Sommes autorisées	**27 700 000 $**	6 100 000 $
Valeur des projets	**79 600 000 $**	16 900 000 $
Emplois créés	**554**	104
Emplois maintenus	**490**	532
Actifs: S.D.C.	**17 713 000 $**	20 400 000 $
Actifs: S.D.C.-Habitation	**15 300 000 $**	33 900 000 $

La Société de développement des coopératives

La Société de développement des coopératives est une société d'État dont le mandat consiste à favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives. Le gouvernement du Québec souhaite ainsi mettre à profit ce type d'entreprises pour assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions et la création d'emplois dans ces régions.

Pour réaliser son mandat, la Société administre des programmes d'aide dont le principal objectif est d'apporter aux entreprises coopératives un financement complémentaire à celui des membres et des institutions financières. Elle peut également conseiller les coopératives sur leur financement et s'assurer qu'elles ont accès à l'aide technique qui leur est nécessaire.

Les interventions de la S.D.C. se font surtout sous la forme de garanties de prêts de capitalisation. Ces garanties accordées aux coopératives leur permettent de s'adresser aux institutions financières pour combler temporairement l'écart entre leur avoir propre (capital social et réserve générale) et le capital requis pour atteindre une saine capitalisation. Par la suite, les membres disposent de quelques années pour remplacer le financement ainsi obtenu par des capitaux qu'ils auront eux-mêmes investis dans leurs entreprises.

La Société peut également ajouter à ces garanties une prise en charge d'intérêts au cours des premières années de ces prêts. Enfin, l'aide financière de la S.D.C. peut prendre d'autres formes. Elle peut, entre autres, garantir le rachat de parts privilégiées souscrites par des institutions financières et, dans certains cas exceptionnels, accorder des prêts de financement ou des garanties de prêts sous forme de marge de crédit.

L'aide de la Société est conçue pour répondre efficacement aux besoins particuliers des entreprises coopératives. Plusieurs programmes veulent rejoindre les entreprises à divers moments de leur développement (démarrage, expansion, consolidation, etc.). Elle se révèle ainsi, tant par ses aides financières que par les relations privilégiées qu'elle entretient avec les dirigeants de coopératives, un outil précieux au service des coopératives et de leurs membres.

*Le Conseil d'administration**

M. Gérard Barbin, *président* (1)
Président et directeur général
Société de développement des coopératives

Mme Denise Julien, *vice-présidente* (1)
Responsable de l'organisation communautaire
C.L.S.C. des Hautes-Laurentides

M. Léopold Beaulieu (1)
Trésorier
Confédération des syndicats nationaux

M. Gaétan Bourbonnais (2)
Directeur général de l'Association coopérative étudiante du Collège Rosemont

M. Michel Bousquet (1)
Président de la Coopérative de développement de l'Estrie

M. Jean-Guy Desforges (2)
Professeur agrégé à l'École des hautes études commerciales

M. Lauréat Michaud
Membre du conseil d'administration de Agropur, coopérative agro-alimentaire

M. Paul Pedneault (2)
Président de la Caisse d'établissement du Saguenay-Lac-St-Jean

M. Hugues Roberge
Directeur général de la Fédération des coopératives de réparateurs de camions diésel Cadiex-Cadimac du Québec

Mme Sylvie Saint-Pierre Babin
Directeur exécutif au Conseil des coopératives de l'Outaouais

M. Benoît Tremblay
Sous-ministre adjoint
Ministère de l'Industrie et du Commerce

* *Deux postes sont présentement vacants*
(1) membres du comité exécutif
(2) membres du comité de vérification

La Direction

M. Gérard Barbin,
Président et directeur général

M. Marc Jean
Vice-président aux opérations

M. Normand Chatigny
Secrétaire et directeur du contentieux

M. Michel A. Desrochers
Directeur des programmes d'aide

Message du Président

L'année 1985-1986 marque la première année complète d'opérations pour la Société de développement des coopératives en tant que société d'État. Cette année a donc permis à l'équipe de direction de compléter la réorganisation administrative entreprise précédemment. Elle a également permis aux membres du conseil d'administration d'amorcer une réflexion plus globale visant à orienter l'action de la S.D.C. dans une perspective à plus long terme.

Cette réflexion est d'autant plus riche que la composition du conseil reflète bien la diversité des intervenants intéressés au développement des coopératives. Elle s'appuie, de plus, sur une expérience de plus de dix ans au cours desquels le gouvernement du Québec et le mouvement coopératif ont collaboré étroitement pour aider les coopératives à prendre la place qui leur revient au sein de notre économie.

Les résultats obtenus et l'actualité de la formule coopérative montrent que l'État a eu raison de s'associer au mouvement coopératif pour créer la S.D.C. L'Assemblée nationale a d'ailleurs reconnu ces faits et les débats qui ont entouré la création de la Société actuelle, en 1984, reflètent une prise de position unanime quant à la nécessité d'une intervention spécifique de l'État dans le développement coopératif.

La formule coopérative représente souvent le seul instrument disponible pour permettre à des groupes d'individus de se prendre en main sur le plan économique. Des gens acceptent ainsi de relever collectivement le défi de créer des entreprises et de se lancer en affaires. Ce défi est d'autant plus grand que la gestion coopérative porte déjà en elle des mécanismes que plusieurs entreprises tentent aujourd'hui d'intégrer pour accroître leurs performances (cercles de qualité, participation des travailleurs, etc.).

L'existence de la S.D.C. permet donc à l'État d'intervenir plus efficacement auprès d'un type d'entreprises que la structure gouvernementale et l'environnement économique connaissent assez mal. Elle fait partie d'un réseau d'intervenants dont l'action vise à réduire l'impact de cette méconnaissance sur le développement des entreprises coopératives.

Les réflexions du conseil d'administration vont donc dans le sens d'accroître l'efficacité de la S.D.C. Au cours des prochains mois, une évaluation des programmes d'aide sera entreprise. De même, des efforts particuliers seront faits afin d'améliorer la coordination des interventions effectuées par divers organismes gouvernementaux auprès des entreprises coopératives.

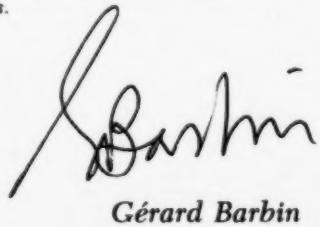

Gérard Barbin

Rapport de la direction

La popularité de la formule coopérative se maintient. Chaque année, plusieurs centaines de groupes choisissent cette forme d'incorporation pour créer de nouvelles entreprises et participer à l'essor économique de leur milieu. Le travail de la Société de développement des coopératives consiste donc à aider ces groupes à relever collectivement les défis qu'ils se donnent.

Au cours de la dernière année, la S.D.C. a continué à répondre aux demandes qui lui sont adressées par les entreprises coopératives. Dans un grand nombre de cas, les demandes visent de nouvelles entreprises en période de démarrage. La Société se trouve ainsi un des seuls organismes gouvernementaux à faire du financement qui soit non seulement du capital de risque mais également du capital de lancement de petites entreprises.

Pour réaliser son mandat avec efficacité, la S.D.C. s'est donné des ressources et des méthodes de travail qui permettent de bonifier les dossiers qui lui sont présentés. Cela repose essentiellement sur la compétence et la disponibilité de son personnel ainsi que sur la rigueur de ses analyses. De plus, en se donnant une vision à plus long terme, elle espère répondre de façon plus précise aux besoins futurs du mouvement coopératif.

La demande

Du 1er avril 1985 au 31 mars 1986, la Société a reçu 274 demandes d'aide financière. Au cours de cette période, le personnel de la Société a cependant traité 356 demandes. Cela a eu pour effet de réduire le nombre de demandes en attente de 175 au début de l'année à 93 à la fin de la période.

Parmi les demandes traitées, 37% ont reçu des recommandations d'aide financière et 13% se sont vu opposer des refus. Pour le reste, il s'agit de projets auxquels leurs promoteurs n'ont pas donné suite.

Dans une proportion de plus de 75%, ces demandes provenaient de coopératives de travailleurs. Deux facteurs peuvent expliquer la croissance des demandes en provenance de ce type de coopératives. Il y a, dans un premier temps, les efforts consentis par le gouvernement du Québec pour encourager le développement de ce type de coopératives par la création de groupes-conseils et de coopératives de développement régional dans presque toutes les régions du Québec. Il faut également mentionner que, bien qu'il n'ait pas eu de suite, le projet de privatisation des succursales de la Société des alcools du Québec a entraîné à la Société 88 demandes de la part de coopératives désireuses de faire l'acquisition de l'une des succursales mises en vente. Enfin, il faut souligner une augmentation de l'ordre de 40% des demandes en provenance des coopératives forestières.

Pour le reste, le seul autre secteur ayant enregistré une hausse des demandes est celui des coopératives de services. Pour leur part, les demandes en provenance des coopératives de consommateurs et des coopératives actives dans le secteur de l'agro-alimentation ont diminué par rapport à l'année précédente.

Sur le plan régional, on note une hausse importante des demandes en provenance de la région de Montréal. Pour les autres régions, l'Outaouais a connu une demande accrue de 75% par rapport à l'année précédente. De même, le Nord-Ouest du Québec a également connu une hausse de l'ordre de 41% du nombre des demandes en provenance de cette région. À l'opposé, il faut noter une baisse considérable, de l'ordre de 50%, des demandes en provenance de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

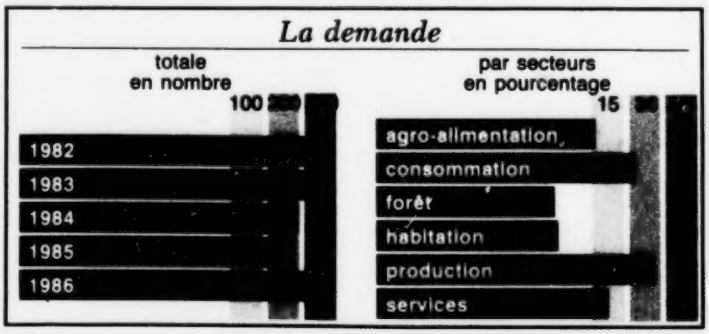

Les investissements

Au 31 mars 1986, le ministre de l'Industrie et du Commerce avait autorisé la Société à offrir 132 aides financières, pour un total de 27,7 $ millions. De façon cumulative, depuis la création de la Société en juin 1984, le total des aides offertes par la S.D.C. est de 180 pour un montant de 38,8 $ millions.

Il faut cependant souligner que 51 de ces offres d'aide s'adressaient à des coopératives de commerce désireuses d'acquérir une succursale de la Société des alcools du Québec. Si on exclut ces dossiers de même que quelques autres qui ont été annulés en cours d'année après avoir été autorisés, les offres d'aide financière de la S.D.C. pour l'année terminée au 31 mars 1986 ont représenté 10,6 $ millions. De ce montant, 8,4 $ millions étaient déjà en vigueur à la fin de l'exercice financier.

De façon cumulative, plus de 80,0% des aides financières consenties par la S.D.C. le sont sous forme de garanties de prêts. À elles seules, les garanties de prêts à la capitalisation représentent 62,1% de l'ensemble des aides financières. Pour leur part, les prêts directs consentis par la S.D.C. totalisent 2 567 000 $, soit 7,5% du total.

Depuis sa création, la S.D.C. a également versé plus de 300 000 $ en subventions d'intérêts. Au taux en vigueur au 31 mars 1986, les engagements de la Société au chapitre de la prise en charge d'intérêts pourraient représenter un montant de 1,6 $ millions réparti sur les cinq prochaines années.

Au cours de la dernière année, près de 50,0% des 78 aides financières autorisées et non annulées ont été destinées à des coopératives de travailleurs. Compte tenu de la taille de ces entreprises et de leurs besoins financiers, les investissements destinés à ces coopératives ont représenté environ 35,0% de l'ensemble des investissements autorisés par la S.D.C. Pour leur part, les coopératives de consommateurs ont reçu 32,0% des aides autorisées par la S.D.C.

Sur le plan de la répartition régionale, si on remarque une augmentation des aides autorisées dans plusieurs régions, et notamment la Mauricie-Bois-Francs, l'Outaouais et l'Estrie, les plus fortes hausses ont été notées au Nouveau-Québec et en Abitibi-Témiscamingue. Par contre, on remarque une diminution considérable des aides financières autorisées destinées aux coopératives de la région montréalaise.

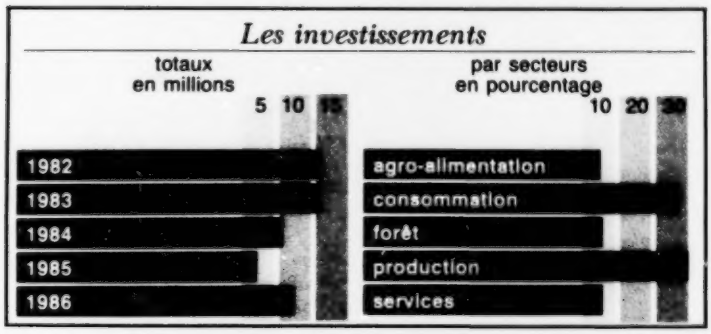

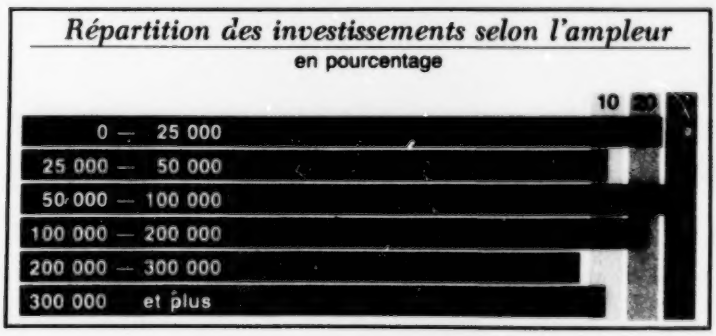

Portefeuille de l'ancienne S.D.C.

La Société de développement des coopératives gère un portefeuille de prêts consentis sous l'ancienne S.D.C. Au moment de la création de la Société actuelle, ce portefeuille s'élevait à 22,9 $ millions.

Au terme de la dernière année financière, ce portefeuille comptait 175 dossiers actifs pour un solde comptable de l'ordre de 17,3 $ millions. Entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986, le solde de ce portefeuille a été réduit de 4,5 $ millions. Cette réduction est principalement attribuable aux remboursements de capital (2,4 $ millions) et aux échéances de garanties (1,7 $ millions). Le reste provient de radiations de prêts.

En vertu de l'article 47 de la loi sur la S.D.C., les sommes provenant du remboursement de capital sur ces prêts doivent servir à rembourser les avances consenties par le gouvernement du Québec et les coopérateurs-souscripteurs. Au cours de la dernière année, les sommes provenant de ces remboursements et des excédents d'encaisse ont permis à la S.D.C. de rembourser 4,0 $ millions, ce qui laisse un solde de 18,7 $ millions à rembourser.

Les projets spéciaux

Au cours de la dernière année, la Société a été appelée à travailler sur des projets spéciaux à la demande du gouvernement du Québec. Parmi ceux-ci, il faut compter l'opération qui s'est déroulée dans le cadre de la mise en vente des succursales de la Société des alcools du Québec de la région de Montréal. Pour la S.D.C., cette opération a revêtu un caractère particulier du fait du grand nombre de dossiers à traiter dans un délai très court. Cela a donc nécessité l'utilisation de presque toutes les ressources de la Société pendant quelques semaines.

Sommairement, cette opération a consisté en l'analyse de 88 projets présentés par 53 coopératives. À la suite des analyses et des ententes avec nos partenaires financiers, 38 coopératives ont pu déposer des soumissions. Au terme de cette opération, les offres d'aide financière faites par la S.D.C. représentaient 13,6 $ millions en garanties de prêts de capitalisation et 3,1 $ millions en garanties de dépôts de soumissions.

Parmi les autres dossiers spéciaux, il faut mentionner l'intervention de la S.D.C. pour le financement d'une douzaine de coopératives du Nouveau-Québec. Ces interventions représentent des engagements financiers de l'ordre de 2,3 $ millions sous forme de garanties de prêts.

En fait, dans ce dossier, la S.D.C. prend la relève du gouvernement du Québec qui assumait ce financement antérieurement. Par cette opération, la Société met à profit son expertise dans le domaine de l'analyse et du financement des entreprises coopératives en plus de permettre une entrée de fonds équivalente pour le trésor québécois.

Enfin, il faut souligner l'intervention qui a permis aux artisans du quartier Petit Champlain de Québec de faire collectivement l'acquisition des 23 immeubles de ce secteur de la ville. Dans ce dossier, la S.D.C. a agi comme conseiller de la coopérative en plus de lui apporter un financement de l'ordre de 1,7 $ millions. De ce montant, 757 000 $ ont été accordés sous forme de garantie de prêt de capitalisation et 1 000 000 $ a été souscrit par la S.D.C. sous forme de parts privilégiées.

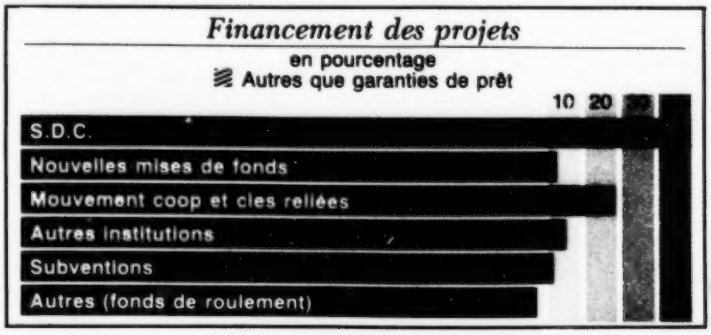

Les projets

Au cours de la dernière année financière, l'aide de la S.D.C. a permis aux entreprises coopératives de réaliser des projets dont la valeur atteint près de 23,0 $ millions. Depuis la création de la nouvelle Société, en 1984, les 126 interventions de la Société ont donc entraîné des investissements de plus de 37,0 $ millions dans l'économie du Québec et de ses régions.

Pendant cette période, 35,3 % de ces investissements ont servi à financer de nouvelles immobilisations. Cette proportion est sensiblement inférieure à celle de l'année antérieure. Cela s'explique en grande partie par l'importance relative des projets spéciaux (Nouveau-Québec et Petit Champlain) qui ont été classés dans d'autres catégories.

Quant au financement des projets, la contribution de la S.D.C. a représenté 44,3 % du total. À elles seules, les garanties de prêts de capitalisation représentent plus de 25,0 % du financement total. L'augmentation des autres types d'investissement de la S.D.C. est également due, en grande partie, aux dossiers spéciaux.

Il faut enfin souligner une augmentation des mises de fonds de la part des membres des coopératives aidées. Au cours de la dernière année financière, les membres ont investi 1,8 $ millions dans leurs entreprises. En ajoutant les sommes provenant du fonds de roulement et les prêts à la capitalisation qui seront éventuellement remplacés par des capitaux provenant des membres, on constate que les projets des coopératives sont autofinancés à plus de 35 %.

Les projets auxquels la S.D.C. a été associée auront donc entraîné la création de 658 emplois directs et le maintien de plus de 1 000 autres. Il s'agit de résultats des plus positifs. On peut également ajouter que les coopératives aidées par la S.D.C. représentaient collectivement des actifs de 74,0 $ millions et un chiffre d'affaires de 174,0 $ millions.

Bilan et perspectives

Au terme de cette année financière, le vécu de la Société de développement des coopératives représente plus de dix ans de collaboration entre le gouvernement du Québec et le monde de la coopération. C'est en effet en 1975 que le Rapport Parenteau, préparé à la demande du gouvernement du Québec, établissait la nécessité de créer une société spécialisée dans l'aide financière et technique aux entreprises coopératives.

Ce rapport jetait également les bases de la collaboration entre le gouvernement du Québec et le mouvement coopératif qui allaient entraîner la naissance de la Société de développement coopératif, en 1977. Depuis, la nature et les structures de fonctionnement de la S.D.C. ont été modifiées, mais elle demeure un carrefour privilégié des intérêts de l'État et du mouvement coopératif.

La S.D.C. a donc développé une véritable expertise en analyse et en financement d'entreprises coopératives. Selon les besoins, l'aide de la Société a été constamment dirigée vers des secteurs ou des entreprises dont le dynamisme ne pouvait que profiter d'un support gouvernemental.

Au cours des dernières années, la popularité grandissante des coopératives de travailleurs a amené la Société à accroître ses interventions auprès de ce type d'entreprises. Elle a donc été appelée à préciser ses critères et ses méthodes d'analyse. Elle a également eu à renforcer les mécanismes de concertation avec les autres intervenants actifs auprès de ces entreprises.

La demande croissante en provenance des coopératives de travailleurs amène souvent les observateurs peu familiers avec le monde des coopératives à considérer les autres formes coopératives comme dépassées. Il n'en est pourtant rien. Au cours de la dernière année, la S.D.C. a été appelée à travailler avec des coopératives de consommateurs très vivantes et très dynamiques.

De nouveaux besoins en terme de loisirs ont entraîné la création de plusieurs coopératives. C'est ainsi que des groupes de citoyens de régions périphériques ont décidé de se regrouper pour se donner des services de câblodistribution. D'autres secteurs, comme les coopératives en milieu scolaire, font preuve d'un dynamisme nouveau.

La Société entend donc demeurer disponible pour aider toutes les coopératives dont les projets répondent véritablement aux besoins de certains groupes de personnes. Compte tenu des volontés et des besoins gouvernementaux, elle entend cependant mettre l'accent sur l'aide aux coopératives de travailleurs, pincipalement celles dont les activités présentent un bon potentiel de développement. Sur cette base, la S.D.C. sera particulièrement attentive aux occasions d'acquisition d'entreprises par les travailleurs et l'association de coopératives de travailleurs au sein de coopératives de producteurs ou de consommateurs.

Au cours de la dernière année, la direction et les administrateurs de la Société ont amorcé une réflexion en profondeur sur le développement de la S.D.C. Le conseil d'administration a d'ailleurs soumis au ministre responsable de la Société un document présentant la planification stratégique de la S.D.C. Cet exercice vise à améliorer l'efficacité et la portée des interventions de la Société de façon à maximiser l'effort gouvernemental auprès des entreprises coopératives.

À travers ses interventions, dont la préoccupation principale est d'améliorer la situation financière des entreprises, la S.D.C. se donne comme mission d'aider les entreprises coopératives à être d'excellentes entreprises en même temps que d'excellentes coopératives. Par son travail, tant auprès des entreprises qu'auprès des autres intervenants régionaux et gouvernementaux, la Société contribue à permettre aux entreprises coopératives de relever des défis importants malgré un environnement qui est peu sensibilisé à leur nature particulière.

Soulignons, en terminant, que le personnel de la Société se compose actuellement de 37 personnes. Au cours de la dernière année, la réorganisation administrative de la S.D.C. a entraîné le renforcement de son équipe d'analystes. La Société est toujours présente dans la plupart des régions du Québec grâce à 12 agents de développement.

S.D.C.-Habitation

En février 1985, le conseil d'administration de la Société de développement des coopératives décidait de la cessation des opérations de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. et de Les Immeubles S.D.C. Inc. Ces deux corporations constituant ce qu'il est convenu d'appeler S.D.C.-Habitation.

La dernière année financière a donc été consacrée à l'opérationnalisation de cette décision. Tel que demandé par le conseil d'administration de la S.D.C., cette fermeture s'est faite en prenant en considération les engagements que S.D.C.-Habitation avait pu prendre auprès des coopératives ou des personnes désireuses de se former en coopérative. Les administrateurs souhaitaient ainsi éviter que des personnes soient lésées par cette décision.

Au 31 mars 1986, tous les immeubles ou ensembles immobiliers détenus par les deux corporations au début de l'année (14) avaient été vendus à l'exception de trois. Dans la presque totalité des cas, ces projets avaient été vendus à des coopératives. De plus, les projets qui restaient, étaient sur le point d'être vendus à des coopératives ou des corporations sans but lucratif.

Le conseil d'administration de S.D.C.-Habitation se compose de messieurs Gérard Barbin, Marc Jean et Normand Chatigny respectivement président et directeur général, vice-président aux opérations et secrétaire et directeur du contentieux de la S.D.C. Monsieur Chatigny agit à titre d'administrateur délégué.

La totalité des actifs immobiliers de S.D.C.-Habitation seront liquidés sous peu. Les activités de ces corporations se limiteront donc à la gestion des engagements financiers pris dans le cadre des transferts immobiliers. Ces opérations seront confiées au personnel de la S.D.C.

Pendant les six années où elle a été en opération, S.D.C.-Habitation a contribué à la création d'une cinquantaine de coopératives. Elle a également aidé les dirigeants de ces coopératives à se doter des outils essentiels à la bonne gestion de leurs entreprises. Elle a enfin collaboré financièrement et techniquement aux efforts de concertation mis de l'avant par les coopératives d'habitation et leurs fédérations régionales.

Tableaux statistiques

Évolution de la demande (par secteur)

	1985-1986	%	1984-1985	%	Cumulatif	%
Agro-alimentation	**11**	**4,0**	15	7,0	238	13,6
Consommation	**29**	**10,6**	56	26,4	481	27,4
Forêt	**22**	**8,0**	14	6,6	114	6,5
Habitation	**2**	**0,7**	7	3,3	131	7,5
Production et travail	**186**	**67,9**	96	45,4	538	30,6
Services	**24**	**8,8**	24	11,3	253	14,4
Total	**274**	**100,0**	212	100,0	1 755	100,0

Évolution de la demande (par région)

	1985-1986	%	1984-1985	%	Cumulatif	%
Est du Québec	**12**	**4,4**	18	8,5	134	7,6
Saguenay - Lac Saint-Jean	**17**	**6,2**	20	9,4	175	10,0
Québec	**45**	**16,4**	48	22,6	417	23,8
Mauricie - Bois-Francs	**18**	**6,6**	16	7,5	138	7,9
Estrie	**13**	**4,7**	13	6,1	94	5,4
Montréal	**121**	**44,2**	60	28,4	516	29,3
Outaouais	**14**	**5,1**	4	1,9	91	5,2
Nord-Ouest	**24**	**8,8**	19	9,0	123	7,0
Côte-Nord et Nouveau-Québec	**10**	**3,6**	14	6,6	67	3,8
Total	**274**	**100,0**	212	100,0	1 755	100,0

Répartition des aides financières (par région)

	1985-1986	%	('000 $)	%	Cumulatif*	%
Est du Québec	**7**	**9,0**	**1 292,2**	**12,2**	14	11,1
Saguenay - Lac Saint-Jean	**7**	**9,0**	**820,0**	**7,8**	13	10,3
Québec	**21**	**26,9**	**2 946,0**	**27,9**	36	28,5
Mauricie - Bois-Francs	**4**	**5,1**	**173,3**	**1,6**	5	4,0
Estrie	**2**	**2,6**	**60,0**	**0,6**	3	2,4
Montréal	**7**	**9,0**	**365,0**	**3,5**	18	14,3
Outaouais	**3**	**3,8**	**167,0**	**1,6**	3	2,4
Nord-Ouest	**12**	**15,4**	**1 495,3**	**14,1**	17	13,5
Côte-Nord et Nouveau-Québec	**15**	**19,2**	**3 256,8**	**30,7**	17	13,5
Total	**78**	**100,0**	**10 575,6**	**100,0**	126	100,0

* Depuis juin 1984

Répartition des aides financières (par secteur)

	1985-1986	%	('000 $)	%	Cumulatif*	%
Agro-alimentation	**7**	**9,0**	**1 315,0**	**12,4**	13	10,3
Consommation	**25**	**32,0**	**3 516,2**	**33,3**	40	31,8
Forêt	**12**	**15,4**	**1 766,7**	**16,7**	14	11,1
Production et travail	**26**	**33,4**	**1 905,7**	**18,0**	45	35,7
Services	**8**	**10,2**	**2 072,0**	**19,6**	14	11,1
Total	**78**	**100,0**	**10 575,6**	**100,0**	126	100,0

* Depuis juin 1984

Ventilation des projets selon leur but

	1985-1986 ('000 $)	%	1984-1985 %
Immobilisations nouvelles	**7 989,2**	**35,3**	66,9
Fonds de roulement	**6 260,0**	**27,6**	21,8
Refinancement	**2 377,0**	**10,5**	5,3
Autres	**6 026,2**	**26,6**	6,0
	22 652,4	**100,0**	100,0

Ventilation des projets selon leur source de financement

	1985-1986 ('000 $)	%	1984-1985 %
S.D.C.: garanties de prêts de capitalisation	**5 729,2**	**25,3**	30,7
autres interventions	**4 295,0**	**19,0**	3,9
Nouvelles mises de fonds	**1 762,5**	**7,8**	6,7
Mouvement coopératif et compagnies reliées	**6 276,8**	**27,7**	19,5
Autres institutions	**2 359,6**	**10,4**	20,1
Subventions	**† 658,6**	**7,3**	9,9
Autres (fonds de roulement)	**570,7**	**2,5**	9,2
	22 652,4	**100,0**	100,0

Ventilation des actifs selon leur source de financement

	1985-1986 ('000 $)	%	1984-1985 %
S.D.C.: garanties de prêts de capitalisation	**5 729,2**	**7,7**	10,2
autres interventions	**4 295,0**	**5,8**	1,3
solde des prêts antérieurs	**1 519,9**	**2,1**	3,9
Avoir des membres	**16 201,4**	**21,9**	17,5
Mouvement coopératif et compagnies reliées	**9 272,9**	**12,5**	26,4
Autres institutions	**22 574,1**	**30,5**	19,6
Autres (fournisseurs)	**14 404,3**	**19,5**	21,1
	73 996,8	**100,0**	100,0

Répartition des investissements selon l'ampleur

	1985-1986 Nombre	%	1984-1985 %
0 - 25 000	**20**	**25,6**	33,3
25 000 - 50 000	**8**	**10,3**	14,6
50 000 - 100 000	**22**	**28,2**	20,8
100 000 - 200 000	**17**	**21,8**	18,8
200 000 - 300 000	**3**	**3,8**	4,2
300 000 - et plus	**8**	**10,3**	8,3
	78	**100,0**	100,0

Rapport du vérificateur

Québec, le 20 mai 1986

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des coopératives au 31 mars 1986 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1986 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le
vérificateur général
du Québec

Robert Noël, C.A.
Vérificateur général adjoint

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

(L.R.Q., chapitre S-10.001)

Bilan

Au 31 mars 1986

	1986 $	1985 $
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (note 3)	**2 663 189**	2 918 245
Débiteurs	**36 649**	4 700
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	**—**	285 489
Intérêts courus sur dépôts à terme	**18 940**	17 647
Frais payés d'avance	**3 023**	5 366
	2 721 801	3 231 447
Placements		
Filiales (notes 4a et 5)	**4 292 923**	4 701 000
Aide financière et intérêts échus et courus (note 4b)	**9 557 522**	11 327 863
Biens immobiliers	**718 364**	703 027
	14 568 809	16 731 890
Immeuble du siège social	**422 817**	422 817
	17 713 427	20 386 154
PASSIF		
Emprunts bancaires	**1 475 000**	572 000
Créditeurs et frais courus	**156 117**	73 105
Contribution perçue d'avance du gouvernement du Québec	**244 895**	—
Garanties de prêts à payer	**27 984**	304 286
Prises en charge d'intérêts à payer	**121 459**	16 467
Avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 6)	**18 711 463**	22 690 222
	20 736 918	23 656 080
DÉFICIT	**3 023 491**	3 269 926
	17 713 427	20 386 154

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

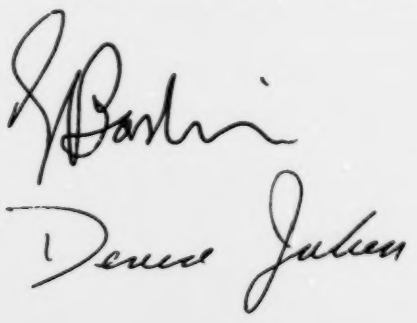

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

Revenus et dépenses et déficit

De l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois) $	1985 (10 mois) $
DÉPENSES		
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	281 347	23 475
Garanties de prêts assumées	205 205	506 481
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	316 905	2 007 852
	803 457	2 537 808
Dévaluation des placements dans les filiales (note 4a)	408 077	1 998 500
Frais d'administration (note 7)	1 926 513	1 347 926
Frais financiers (note 8)	728 621	645 028
	3 866 668	6 529 262
REVENUS		
Intérêts sur aide financière	1 110 329	1 063 904
Intérêts minimaux sur avances à une filiale	150 030	122 490
Intérêts sur dépôts à terme	285 652	401 863
Loyers	43 286	35 409
Autres	44 190	11 938
	1 633 487	1 635 604
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	2 233 181	4 893 658
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 9)	2 479 616	1 776 194
EXCÉDENT DE LA CONTRIBUTION ET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	246 435	(3 117 464)
DÉFICIT AU DÉBUT	3 269 926	152 462
DÉFICIT À LA FIN	3 023 491	3 269 926

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

Évolution de la situation financière

De l'exercice terminé le 31 mars 1986

	1986 (12 mois) $	1985 (10 mois) $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées nettes générées par l'exploitation (note 10)	**1 023 530**	519 971
Contribution du gouvernement du Québec au déficit d'opération antérieur au 6 juin 1984	**—**	69 295
Remboursements d'aide financière		
– Autorisée avant le 6 juin 1984	**2 447 842**	2 470 142
– Autorisée après le 6 juin 1984	**29 886**	—
Déboursés d'aide financière		
– Autorisée avant le 6 juin 1984	**(107 803)**	(828 900)
– Autorisée après le 6 juin 1984	**(1 000 000)**	(572 000)
Augmentation des biens immobiliers	**(15 337)**	(13 861)
Diminution (augmentation) des intérêts échus et courus sur aide financière	**83 511**	(57 731)
Diminution (augmentation) de la contribution à recevoir du gouvernement du Québec	**530 384**	(285 489)
Augmentation (diminution) des garanties de prêts à payer	**(276 302)**	304 286
Augmentation des prises en charge d'intérêts à payer	**104 992**	16 467
Fonds générés par les activités d'exploitation	**2 820 703**	1 622 180
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (note 6)	**(3 978 759)**	(3 130 012)
Remboursement d'effet à payer	**—**	(190 000)
Fonds absorbés par les activités de financement	**(3 978 759)**	(3 320 012)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	**1 158 056**	1 697 832
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	**2 346 245**	4 044 077
LIQUIDITÉS À LA FIN	**1 188 189**	2 346 245

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme diminués des emprunts bancaires.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES

Notes complémentaires

31 mars 1986

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société est une corporation constituée selon la Loi sur la Société de développement des coopératives (L.R.Q., chapitre S-10.001), entrée en vigueur le 6 juin 1984. À cette même date, la Société a acquis les droits de la Société de développement coopératif et en a assumé les obligations.

La Société de développement des coopératives a pour objet de favoriser la création et le développement d'entreprises coopératives en vue d'assurer une participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions du Québec et la création d'emplois dans ces régions. Pour la réalisation de son objet, la Société administre des programmes d'aide financière établis par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Placements

— FILIALE
Les comptes de la filiale S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive, ne sont pas consolidés avec ceux de la Société de développement des coopératives considérant la cessation graduelle des opérations de S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.

— AIDE FINANCIÈRE
L'aide financière est comptabilisée au coût. Dans la mesure où la Société estime ne pouvoir recouvrer une partie de cette aide financière, la perte anticipée est inscrite à la provision pour pertes et imputée aux dépenses.

— BIENS IMMOBILIERS
Les placements en biens immobiliers détenus pour la location ou la revente sont comptabilisés au coût.

Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus
La provision pour pertes est établie selon la méthode de l'analyse spécifique des cas.

Matériel et équipement
Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

Immeuble du siège social
L'immeuble du siège social est présenté au coût d'origine et n'est pas amorti.

3. ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME

Au 31 mars 1986, une tranche de 151 750 $ (1985: 1 008 250 $) de dépôts à terme équivalant à 50% du montant des garanties de prêts accordées avant le 6 juin 1984 est maintenue en réserve.

4. PLACEMENTS

a. Filiales

	Coût	Valeur de réalisation nette	
		1986	1985
	$	$	$
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. filiale en propriété exclusive:			
10 000 actions ordinaires	1 000 000	—	—
499 actions privilégiées, catégorie «C» (8% non cumulatives rachetables à la valeur nominale de 1 000 $ chacune)	499 000	—	—
Avances sur billets (intérêts: le plus élevé de 3% des avances ou 75% des bénéfices)	5 001 000	**4 292 923**	4 701 000
	6 500 000	**4 292 923**	4 701 000
Filiale liquidée le 28 février 1985:			
1856-2900 Québec Inc. (participation à 50% des actions émises)			
50 actions de catégorie «A»	500	—	—
Avance sur billets	199 000	—	—
	6 699 500	**4 292 923**	4 701 000

b. Aide financière et intérêts échus et courus

	1986	1985
	$	$
Actions ordinaires	**10 000**	10 000
Parts privilégiées	**1 832 530**	797 530
Avances	**1 226 105**	1 852 268
Prêts subordonnés	**9 831 307**	11 952 706
Prêts garantis	**736 114**	789 375
	13 636 056	15 401 879
Intérêts échus et courus	**299 403**	395 941
	13 935 459	15 797 820
Provision pour pertes	**4 377 937**	4 469 957
	9 557 522	11 327 863

La valeur des placements au 31 mars 1986 effectués avant le 6 juin 1984 se détaille comme suit:

	1986	1985
	$	$
Filiales	**4 292 923**	4 701 000
Aide financière	**12 387 156**	15 223 659
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	**(4 184 275)**	(4 376 295)
	12 495 804	15 548 364

c. Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus

	1986	1985
	(12 mois)	(10 mois)
	$	$
Solde au début	**4 469 957**	3 352 762
Radiations de l'exercice	**408 925**	890 657
	4 061 032	2 462 105
Provision de l'exercice	**316 905**	2 007 852
Solde à la fin	**4 377 937**	4 469 957

5. FILIALE EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE — SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

S.D.C. (HABITATION) 1980 INC
BILAN
Au 31 décembre 1985

	1985	1984
	$	$
ACTIF		
À court terme	**1 281 044**	13 222 406
Placements, au coût	**8 484 442**	6 714 297
Immobilisations	**—**	644 444
	9 765 486	20 581 147
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
À court terme	**2 257 328**	11 817 551
Dette à long terme	**3 215 235**	3 633 288
Dû à l'actionnaire	**5 001 000**	5 001 000
Capital-actions	**1 499 000**	1 499 000
Déficit	**(2 207 077)**	(1 369 692)
	9 765 486	20 581 147

RÉSULTATS ET DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1985

	1985	1984
	$	$
REVENUS	**2 513 712**	5 385 807
DÉPENSES*	**3 351 097**	6 763 633
PERTE DE L'EXERCICE	**837 385**	1 377 826
DÉFICIT (BÉNÉFICES NON RÉPARTIS) AU DÉBUT	**1 369 692**	(8 134)
DÉFICIT À LA FIN	**2 207 077**	1 369 692

* Inclus 150 440 $ (1984: 151 235 $) d'intérêts minimaux sur avances de la compagnie mère.

6. AVANCES — GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS

	31 mars 1986			31 mars 1985
	Avances du gouvernement du Québec	Avances des coopérateurs-souscripteurs	Total	Total
	$	$	(12 mois) $	(10 mois) $
Solde au début	19 877 939	2 812 283	22 690 222	25 820 234
Remboursements	2 436 969	344 641	2 781 610	1 408 616
Remboursements par anticipation	1 048 822	148 327	1 197 149	1 721 396
	3 485 791	492 968	3 978 759	3 130 012
Solde à la fin	16 392 148	2 319 315	18 711 463	22 690 222
Remboursements effectués en avril 1986 couvrant des remboursements en capital d'aide financière reçue avant le 31 mars 1986	637 588	90 170	727 758	1 061 526

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses concernant l'aide financière consentie à même ces avances à la condition que l'excédent ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rende déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le Conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus 1/2 de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé à l'excédent au moment du déboursement.

Selon l'article 47 de sa loi constitutive, la Société doit rembourser à compter du 6 juin 1984, au gouvernement du Québec et aux coopérateurs-souscripteurs les avances qu'ils ont faites à la Société de développement coopératif au prorata de leurs créances et à même les remboursements des aides financières consenties avant cette date. Durant l'exercice, les remboursements en capital d'aide financière s'élèvent à 2 447 842 $.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES À MÊME LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DES COOPÉRATEURS-SOUSCRIPTEURS POUR FINS DE CALCUL DES INTÉRÊTS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1986

	1986 (12 mois) $	1985 (10 mois) $
REVENUS		
Intérêts sur placements	1 199 191	1 184 233
Intérêts sur dépôts à terme	231 282	390 606
Loyers	43 286	35 409
Autres revenus	41 845	11 938
	1 515 604	1 622 186
DÉPENSES		
Garanties de prêts assumées	18 091	202 195
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	216 905	1 914 190
Dévaluation des placements dans les filiales	408 077	1 998 500
	643 073	4 114 885
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT INTÉRÊTS MINIMAUX SUR AVANCES	872 531	(2 492 699)
INTÉRÊTS MINIMAUX SUR AVANCES - 3%	(626 096)	(624 765)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	246 435	(3 117 464)

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	1986 (12 mois) $	1985 (10 mois) $
Traitements et avantages sociaux	**1 353 103**	912 171
Frais de voyage et de déplacement	**123 578**	82 253
Frais de publicité et d'information	**44 223**	29 809
Fournitures de bureau	**127 195**	76 332
Honoraires professionnels	**23 039**	19 523
Télécommunications	**68 721**	46 277
Frais d'assemblée	**37 077**	27 878
Loyer et frais d'occupation	**86 513**	62 838
Radiation d'aide technique	**—**	85 418
Matériel et équipement	**63 064**	5 427
	1 926 513	1 347 926

8. FRAIS FINANCIERS

	1986 (12 mois) $	1985 (10 mois) $
Intérêts sur emprunts bancaires	**102 525**	20 263
Intérêts sur avances — gouvernement du Québec et coopérateurs-souscripteurs (intérêts minimaux 3%)	**626 096**	624 765
	728 621	645 028

9. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1986 (12 mois) $	1985 (10 mois) $
Cette contribution rembourse les dépenses suivantes:		
Programmes d'aide		
Prises en charge d'intérêts	**281 347**	23 475
Garanties de prêts assumées	**187 114**	304 286
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	**100 000**	93 662
	568 461	421 423
Frais d'administration	**1 926 513**	1 347 926
Frais financiers	**102 525**	20 263
	2 597 499	1 789 612
Moins: Intérêts sur placements et sur dépôts à terme	**115 538**	13 418
Autres revenus	**2 345**	—
	2 479 616	1 776 194

10. RENTRÉES NETTES GÉNÉRÉES PAR L'EXPLOITATION

	1986 (12 mois) $	1985 (10 mois) $
Excédent de la contribution et des revenus sur les dépenses de l'exercice	**246 435**	(3 117 464)
Provision pour pertes sur aide financière et sur intérêts échus et courus	**316 905**	2 007 852
Dévaluation des placements dans les filiales	**408 077**	1 998 500
Fonds générés par les opérations	**971 417**	888 888
Diminution (augmentation) des débiteurs, intérêts courus sur dépôts à terme et frais payés d'avance	**(30 899)**	134 352
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	**83 012**	(503 269)
Rentrées nettes générées par l'exploitation	**1 023 530**	519 971

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a. L'aide financière sous forme de prêt autorisée mais non déboursée au 31 mars 1986 s'élevait à 995 000 $.

b. Les emprunts contractés par des entreprises coopératives à l'égard desquels la Société a accordé une garantie s'élèvent à 11 027 484 $ au 31 mars 1986 (31 mars 1985: 4 003 250 $).

c. La prise en charge des intérêts sur les emprunts contractés par les entreprises coopératives est accordée selon certaines conditions. Les paiements effectués par la Société en vertu de cette forme d'aide sont remboursés par le gouverment de Québec dans le cadre des crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement.

Les engagements y afférents au 31 mars 1986 pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit:

	$
1987 —	566 600
1988 —	435 700
1989 —	308 100
1990 —	213 600
1991 —	119 600
	1 643 600

Siège social

430, chemin Sainte-Foy
Québec
G1S 2J5
Tél.: (418) 687-9221

Bureaux régionaux

Chicoutimi
930, Jacques-Cartier Est
Bureau B-504
G7H 2B1
Tél.: (418) 545-6161

Hull
227, boulevard Saint-Joseph
J8Y 3X5
Tél.: (819) 777-8485

Montréal
801, rue Sherbrooke Est
Bureau 302
H2L 1K7
Tél.: (514) 521-4771

Québec
320, rue Saint-Joseph Est
Bureau 209
G1K 3B2
Tél.: (418) 648-6313

Rimouski
162, rue Lavoie
G5L 7C9
Tél.: (418) 724-5833

Rouyn
100, avenue du Lac
J9X 4N4
Tél.: (819) 762-0605

Sherbrooke
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
Bureau 315
J1K 2R1
Tél.: (819) 821-7366

Dépôt légal — 2e trimestre 1986

Conception graphique:
Coopérative "LES NUAGES", Montréal